



PRÉFET DE LA SARTHE

*Direction Départementale
des Territoires de la Sarthe
Service Eau Environnement*

ARRETE du 21 FEV. 2020

OBJET : approbation de la liste des communes du département de la Sarthe exposées aux risques majeurs et pour lesquelles s'applique le droit à l'information du public

**LE PRÉFET DE LA SARTHE,
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.125-2, R.125-9 à R.125-14 ;
- VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU l'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;
- VU le dossier départemental sur les risques naturels majeurs réactualisé en janvier 2020 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 2016 portant approbation de la liste des communes exposées aux risques majeurs dans le département de la Sarthe ;

Considérant qu'il convient d'apporter aux populations une information préventive adaptée à la gravité des risques auxquels elles sont soumises ;

Considérant la création de communes nouvelles dans le département de la Sarthe ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La liste des communes exposées à un ou plusieurs risques majeurs, en application des articles R.125-10 et R.125-11 du Code de l'Environnement, est annexée au présent arrêté.

Article 2 – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Sarthe. Il est mis en ligne sur le site internet des services de L'État dans le département de la Sarthe.

Article 3 – L'arrêté préfectoral du 24 juin 2016 portant approbation de la liste des communes exposées aux risques majeurs dans le département de la Sarthe est abrogé.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe, le Directeur de Cabinet du Préfet de la Sarthe, les Sous-Préfets de Mamers et La Flèche, le Directeur Départemental des Territoires, les Maires du département de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET,

Nicolas QUILLET

**LISTE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
CONCERNÉES PAR LE DROIT À L'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS**

(art. R.125-10 ET R.125-11 du code de l'environnement)

Aigné	Briosne-lès-Sables	Courtillers
Aillières-Beauvoir	Brûlon	Crannes-en-Champagne
Allonnes	Cérans-Foulletourte	Crissé
Amné	Chahaigues	Crosnières
Ancinnes	Challes	Cures
Arçonnay	Champagné	Dangeul
Ardenay-sur-Mérize	Champfleury	Degré
Arnage	Champrond	Dehault
Arthezé	Changé	Dissay-sous-Courcillon
Asnières-sur-Vègre	Chantenay-Villedieu	Dollon
Assé-le-Boisne	Chassillé	Domfront-en-Champagne
Assé-le-Riboul	Château-l'Hermitage	Doucelles
Aubigné-Racan	Chaufour-Notre-Dame	Douillet
Auvers-le-Hamon	Chemiré-en-Charnie	Duneau
Auvers-sous-Montfaucon	Chemiré-le-Gaudin	Dureil
Avesnes-en-Saosnois	Chenay	Écommoy
Avessé	Chenu	Écorpain
Avezé	Chérancé	Épineu-le-Chevreuil
Avoise	Chérisay	Étival-lès-le-Mans
Ballon-Saint-Mars	Cherré-Au	Fatines
Bazouges-Cré-sur-Loir	Chevillé	Fay
Beaufay	Clermont-Créans	Fercé-sur-Sarthe
Beaumont-Pied-de-Bœuf	Cogners	Fillé
Beaumont-sur-Dême	Commerveil	Flée
Beaumont-sur-Sarthe	Conflans-sur-Anille	Fontenay-sur-Vègre
Beillé	Congé-sur-Orne	Fresnay-sur-Sarthe
Berfay	Conlie	Fyé
Bernay-Neuvy-en-Champagne	Connerré	Gesnes-le-Gandelin
Bérus	Contilly	Grandchamp
Bessé-sur-Braye	Cormes	Grééz-sur-Roc
Béthon	Coudrecieux	Guécélard
Blèves	Coulaines	Jauzé
Boëssé-le-Sec	Coulans-sur-Gée	Joué-en-Charnie
Bonnétable	Coulongé	Joué-l'Abbé
Bouër	Courcebœufs	Juigné-sur-Sarthe
Bouloire	Courcelles-la-Forêt	Juillé
Bourg-le-Roi	Courcemont	Jupilles
Bousse	Courcival	La Bazoge
Brains-sur-Gée	Courdemanche	La Bosse
Brette-les-Pins	Courgains	La Bruère-sur-Loir

La Chapelle-aux-Choux	Mansigné	Peray
La Chapelle-d'Aligné	Marçon	Pezé-le-Robert
La Chapelle-Huon	Mareil-en-Champagne	Piacé
La Chapelle-Saint-Aubin	Mareil-sur-Loir	Pincé
La Chapelle-Saint-Fray	Maresché	Pirmil
La Chapelle-Saint-Rémy	Marigné-Laillé	Pizieux
La Chartre-sur-le-Loir	Marolles-les-Braults	Poillé-sur-Vègre
La Ferté-Bernard	Marolles-lès-Saint-Calais	Pontvallain
La Flèche	Marollette	Précigné
La Fontaine-Saint-Martin	Mayet	Prévelles
La Guierche	Melleray	Pruillé-le-Chétif
Laigné-en-Belin	Meurcé	Pruillé-l'Éguillé
La Milesse	Mézeray	Rahay
La Quinte	Mézières-sous-Lavardin	René
La Suze-sur-Sarthe	Mézières-sur-Ponthouin	Requell
Lavardin	Moitron-sur-Sarthe	Roëzé-sur-Sarthe
Lavaré	Moncé-en-Belin	Rouessé-Fontaine
Lavernat	Moncé-en-Saosnois	Rouessé-Vassé
Le Bailleul	Monhoudou	Rouez
Le Breil-sur-Mérize	Montaillé	Rouillon
Le Grand-Lucé	Montbizot	Rouperroux-le-Coquet
Le Grez	Montfort-le-Gesnois	Ruaudin
Le Luart	Montreuil-le-Chétif	Ruillé-en-Champagne
Le Lude	Montreuil-le-Henri	Sablé-sur-Sarthe
Le Mans	Mont-Saint-Jean	Saint-Aignan
Les Aulneaux	Montval-sur-Loir	Saint-Aubin-de-Locquenay
Les Mées	Moulins-le-Carbonnel	Saint-Aubin-des-Coudrais
Le Tronchet	Mulsanne	Saint-Biez-en-Belin
Lhomme	Nauvay	Saint-Calais
Ligron	Neufchâtel-en-Saosnois	Saint-Calez-en-Saosnois
Livet-en-Saosnois	Neuville-lalais	Saint-Célerin
Loir-en-Vallée	Neuville-sur-Sarthe	Saint-Christophe-du-Jambet
Lombron	Neuville-en-Charnie	Saint-Christophe-en-Champagne
Longnes	Nogent-le-Bernard	Saint-Corneille
Louailles	Nogent-sur-Loir	Saint-Cosme-en-Vairais
Loué	Notre-Dame-du-Pé	Saint-Denis-des-Coudrais
Louplande	Nouans	Saint-Denis-d'Orques
Louvigny	Noyen-sur-Sarthe	Sainte-Cérotte
Louzes	Nuillé-le-Jalais	Sainte-Jamme-sur-Sarthe
Lucé-sous-Ballon	Oisseau-le-Petit	Sainte-Sabine-sur-Longève
Luceau	Oizé	Saint-Georges-de-la-Couée
Luché-Pringé	Panon	Saint-Georges-du-Bois
Maigné	Parcé-sur-Sarthe	Saint-Georges-du-Rosay
Maisoncelles	Parennes	Saint-Georges-le-Gaultier
Malicorne-sur-Sarthe	Parigné-le-Pôlin	Saint-Germain-d'Arcé
Mamers	Parigné-l'Évêque	Saint-Gervais-de-Vic

Saint-Gervais-en-Belin	Saint-Vincent-des-Prés	Thoiré-sous-Contensor
Saint-Jean-d'Assé	Saint-Vincent-du-Lorouër	Thoiré-sur-Dinan
Saint-Jean-de-la-Motte	Saosnes	Thorée-les-Pins
Saint-Jean-du-Bois	Sarcé	Thorigné-sur-Dué
Saint-Léonard-des-Bois	Sargé-lès-le-Mans	Torcé-en-Vallée
Saint-Longis	Savigné-l'Évêque	Trangé
Saint-Maixent	Savigné-sous-le-Lude	Tresson
Saint-Marceau	Sceaux-sur-Huisne	Tuffé-Val-de-la-Chéronne
Saint-Mars-de-Locquenay	Ségné	Vaas
Saint-Mars-d'Outillé	Sillé-le-Guillaume	Val-d'Étangson
Saint-Mars-la-Brière	Sillé-le-Philippe	Vallon-sur-Gée
Saint-Martin-des-Monts	Solesmes	Vancé
Saint-Michel-de-Chavaignes	Sougé-le-Ganelon	Verneil-le-Chétif
Saint-Ouen-de-Mimbré	Souillé	Vernie
Saint-Ouen-en-Belin	Souigné-Flacé	Vezot
Saint-Ouen-en-Champagne	Souigné-sous-Ballon	Vibraye
Saint-Paterne-le-Chevain	Soulitré	Villaines-la-Carelle
Saint-Paul-le-Gaultier	Souvigné-sur-Même	Villaines-la-Gonais
Saint-Pavace	Souvigné-sur-Sarthe	Villaines-sous-Lucé
Saint-Pierre-de-Chevillé	Spay	Villaines-sous-Malicorne
Saint-Pierre-des-Bois	Surfonds	Villeneuve-en-Perseigne
Saint-Pierre-des-Ormes	Tassé	Vion
Saint-Pierre-du-Lorouër	Tassillé	Viré-en-Champagne
Saint-Rémy-de-Sillé	Teillé	Vivoin
Saint-Rémy-des-Monts	Teloché	Voivres-lès-le-Mans
Saint-Rémy-du-Val	Tennie	Volnay
Saint-Saturnin	Terrehault	Vouvray-sur-Huisne
Saint-Symphorien	Théligny	Yvré-le-Pôlin
Saint-Victeur	Thoigné	Yvré-l'Évêque

